



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 12792

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les graves problemes qu'entraîne la suppression progressive de nombreux services des postes et telecommunications. En effet, au fil des années ont été supprimés les pneumatiques, les appels téléphoniques en PCV, le réveil (pour les utilisateurs de la région parisienne qui ne possèdent pas d'appareil à touche) et, plus récemment, la distribution immédiate des telegrammes. Or, les appels en PCV rendaient le plus grand service à celles ou à ceux qui, sans argent, pouvaient ainsi, en France ou à l'étranger, joindre un correspondant qui prenait la dépense à sa charge. Par ailleurs, la suppression de la distribution rapide des telegrammes à domicile est également pleine d'inconvénients. C'est oublier, en effet, qu'il reste un nombre non négligeable de personnes en France ne possédant pas le téléphone, et qu'il s'agit généralement des plus démunis, qui seront donc doublement gênés. D'autre part, la transmission par téléphone d'un telegramme nuit à son caractère confidentiel et peut poser des problèmes lorsque, par exemple, le correspondant est un enfant qui n'a pas à être informé de la teneur du message destiné à sa famille. Ou encore, s'il s'agit d'une information de décès qui ne doit pas être communiquée brutalement. Enfin, s'agissant d'entreprises qui échangent des telegrammes longs et élaborés, la transmission téléphonique peut être source d'erreurs aux conséquences graves, sans compter sur l'absence de caractère confidentiel possible. Sans doute évoquera-t-on l'insuffisance de moyens financiers, mais lorsqu'on sait qu'une communication téléphonique interurbaine est facturée quatre fois son coût de revient à l'utilisateur, on peut s'étonner que ces sommes importantes ne soient pas affectées à l'amélioration de ce service public. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas possible de rétablir les services aux particuliers qui ont été supprimés, redonnant ainsi à cette administration sa véritable mission de service public.

Texte de la réponse

Réponse. - France Telecom et la poste recherchent en permanence à offrir au public de nouveaux services plus modernes et plus efficaces. S'agissant tout d'abord des PCV, le service qui a pour objet de permettre la prise en charge de la communication par le demandeur a, en effet, évolué en régime intérieur (le PCV étant maintenu en régime international) et a trouvé des solutions techniques plus modernes, grâce au rappel généralisé des cabines et à la carte Pastel. Le service du mémo-appel (ex-réveil) peut être obtenu de façon automatique à partir d'un poste téléphonique à fréquence vocale, propose sans frais supplémentaires d'abonnement et destiné à se généraliser progressivement. Cette évolution apparaît donc peu contraignante et plus simple d'usage pour l'abonné. Il convient cependant de souligner qu'un service automatique a pu être assuré aux abonnés encore raccordés sur centraux électromécaniques. Enfin, en ce qui concerne le télégraphe, il convient de rappeler le caractère fortement déficitaire du service : la recette moyenne d'un telegramme est de l'ordre du tiers de son coût pour le service. Les usagers du télégraphe sont, à l'expédition, pour 80 p 100 des professionnels. Le service des telecommunications doit s'efforcer de communiquer à leurs destinataires par les moyens les plus rapides les telegrammes qui leur sont adressés. 96 p 100 des ménages sont équipés du téléphone ; aussi, la remise par téléphone des telegrammes est une solution plus moderne et efficace, étant entendu qu'en cas d'impossibilité la distribution par les moyens postaux reste la règle, et qu'en tout état de cause une copie

confirmative par lettre est adressee. Cette forme d'exploitation offre a la clientele une qualite de service amelioree pendant les periodes de fermeture des bureaux de poste. Elle permet par ailleurs de conserver au telegramme son archivage et sa valeur juridique. Elle n'altere en rien la securite et le caractere confidentiel de la correspondance, puisque la remise est operee dans des conditions a cet egard tout a fait comparables a celles de la procedure ancienne. Il s'agit donc en fait d'une modernisation du service, rendue possible par la diffusion actuelle des moyens de telecommunications. Quant a la source de financement suggeree, a savoir un prelevement sur les recettes des communications interurbaines, il convient d'indiquer qu'il existe aussi pour les communications locales une distorsion importante entre le prix et le cout reel, inverse de celle existant pour les communications interurbaines ; la politique tarifaire poursuivie depuis des annees deja consiste precisement a attenuer ces distorsions.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12792

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2107